



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2012

L'an deux mil douze
Le 11 avril à 19h30
Le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC FORT MEDOC
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Dominique FEDIEU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2012

ETAIENT PRESENTS :

D. FEDIEU – E. MEDINA – JL NABET – V. GARDETTE – A. BLANCHARD – P. SEGOIN – A. GUICHOUX – C. MERGALET – MC
SEGUIN – A. GAUTHIEZ – T. LARTIGUE – JC DEHRI – J. PIRON – C. CASSEGRAIN

PROCURATION :

Mme Vanessa TENAÏLLE qui a donné procuration à Mme Véronique GARDETTE

ABSENTS :

M. Fabien CAILLER

Secrétaire de séance : Emile MEDINA

Secrétaire adjointe : Mademoiselle Sandrine MORISSET

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- ✓ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 MARS 2012
- ✓ **2012-023** APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011
- ✓ **2012-024** APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2011
- ✓ **2012-025** SUBVENTION BUDGET ANNEXE FORT MEDOC 2012
- ✓ **2012-026** SUBVENTION BUDGET ANNEXE CULTUREL 2012
- ✓ **2012-027** ETALEMENT DES CHARGES BUDGET ANNEXE DES COMMERCES 2012
- ✓ **2012-028** VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2012
- ✓ **2012-029** FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS – NOMENCLATURE M4
- ✓ **2012-030** APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2012
- ✓ **2012-031** CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ALSH 2011
- ✓ **2012-032** CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ALSH 2012
- ✓ **2012-033** MOTION RASED
- ✓ **2012-034** ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ESTUAIRE

APPROBATION COMPTE RENDU DU 14 MARS 2012

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des observations sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2012.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité plus une procuration de Madame Vanessa TENAILLE à Madame Véronique GARDETTE.

2012-023-1

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - COMMUNE

Concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2011



Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent :	148 147,74 €
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent :	212 403,31 €
	déficit :	- €
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :	360 551,05 €
(A2)	déficit :	- €



Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	- €
	déficit :	99 438,39 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent :	67 655,02 €
	déficit :	
Résultat comptable cumulé :	R 001 : excédent :	
	D 001 : déficit :	- 31 783,37 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		20 637,95 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		20 637,95 €
(B) Besoin (-) réel de financement		52 421,32 €
Excédent (+) réel de financement		



Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)		
En couverture du besoins réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		52 421,32 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
SOUS TOTAL (R 1068)		
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N+1)		308 129,73 €
TOTAL (A1)		
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)		- €



Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 308 129,73 €	D001 : solde d'exécution N 31 783,37 €	R001 : solde d'exécution N - € R1068 : 52421,32 €

2012-023-2

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - COMMERCE

Concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2011

**Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	excédent :	9 309,13 €
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent :	53 647,85 €
	déficit :	- €
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :	62 956,98 €
(A2)	déficit :	- €

**Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	3 221,95 €
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent :	
	déficit :	3 756,94 €
Résultat comptable cumulé :	R 001 : excédent :	
	D 001 : déficit :	534,99 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		1 880,83 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		
(B) Besoin (-) réel de financement		2 415,82 €
Excédent (+) réel de financement		

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoins réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	2 415,82 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
SOUS TOTAL (R 1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	60 541,16 €
TOTAL (A1)	
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)	- €

**Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 60 541,16 €	D001 : solde d'exécution N 534,99 €	R001 : solde d'exécution N R1068 : 2415,82 €

2012-023-3

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - FORT MEDOC

Concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2011

**Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	excédent :	71 737,25 €
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent :	34 742,34 €
	déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :	106 479,59 €
(A2)	déficit :	- €

**Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	24 490,92 €
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne001 du CA) :	excédent :	
	déficit :	2 719,60 €
Résultat comptable cumulé :	R 001 : excédent :	21 771,32 €
	D 001 : déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		61 101,59 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		61 101,59 €
(B) Besoin (-) réel de financement		39 330,27 €
Excédent (+) réel de financement		

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoins réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	39 330,27 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
SOUS TOTAL (R 1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	67 149,32 €
TOTAL (A1)	
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)	- €

**Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N	R001 : solde d'exécution N
	67 149,32 €		21 771,32 €
			R1068 : 39 330,27 €

2012-023-4**COMPTE ADMINISTRATIF**Concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice **2011****Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	excédent :	
	déficit :	572,49 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent :	6 639,84 €
	déficit :	- €
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :	6 067,35 €
(A2)	déficit :	- €

**Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne001 du CA) :	excédent :	
	déficit :	
Résultat comptable cumulé :	R 001 : excédent :	
	D 001 : déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		
(B) Besoin (-) réel de financement		
Excédent (+) réel de financement		

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoins réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement
(recette budgétaire au compte R 1068)

- €

En dotation complémentaire en réserve
(recette budgétaire au compte R 1068)

SOUS TOTAL (R 1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N+1)

6 067,35 €

TOTAL (A1)

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D
002)

- €

**Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 6 067,35 €	D001 : solde d'exécution N	R001 : solde d'exécution N R1068 :

2012- 024-1**Approbation du compte de gestion commune 2011**

Les résultats sont les mêmes que le compte administratif.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 est excédentaire de 148 147.74 € compte tenu du report de l'exercice 2010 excédentaire de 212 403.31 €, le résultat de clôture est excédentaire de **360 551.05 €**.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2011 est déficitaire de 99 438.39 €, le report de l'exercice 2010 est excédentaire de 67 655.02 €, en conséquence le résultat de clôture est déficitaire de **31 783.37 €**.

Le total des deux sections s'élève à **328 767.68 €** en excédent.

Monsieur Dominique FEDIEU, Maire, propose au conseil municipal de délibérer :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal APPROUVENT le compte de gestion commune 2011.

2012- 024-2**Approbation du compte de gestion Budget annexe des commerces 2011**

Les résultats sont les mêmes que le compte administratif.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 est excédentaire de 9 309.13 € compte tenu du report de l'exercice 2010 excédentaire 57 404.79 € diminué de la part affectée à l'investissement pour l'exercice 2010 soit 3 756.94 €, le résultat de clôture est excédentaire de **62 956.98 €**.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2011 est excédentaire de 3 221.95 €, le report de l'exercice 2010 est déficitaire de 3 756.94 €, en conséquence le résultat de clôture est déficitaire de **534.99 €**.

Le total des deux sections s'élève à **62 421.99 €** en excédent.

Monsieur Dominique FEDIEU, Maire, propose au conseil municipal de délibérer :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal APPROUVENT le compte de gestion Budget annexe des commerces 2011.

2012- 024-3

Approbation du compte de gestion Budget annexe Fort Médoc 2011

Les résultats sont les mêmes que le compte administratif.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 est excédentaire de 71 737.25 € compte tenu du report de l'exercice 2010 excédentaire 37 461.94 € diminué de la part affectée à l'investissement pour l'exercice 2010 soit 2 719.20 €, le résultat de clôture est excédentaire de **106 479.59 €**.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2011 est excédentaire de 24 490.92 €, le report de l'exercice 2010 est déficitaire de 2 719.60 €, en conséquence le résultat de clôture est excédentaire de **21 771.32 €**.

Le total des deux sections s'élève à **128 250.91 €** en excédent.

Monsieur Dominique FEDIEU, Maire, propose au conseil municipal de délibérer :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal APPROUVENT le compte de gestion Budget annexe Fort Médoc 2011.

2012 - 024-4

Approbation du compte de gestion Budget annexe Culturel 2011

Les résultats sont les mêmes que le compte administratif.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 est déficitaire de 572.49 € compte tenu du report de l'exercice 2010 excédentaire de 6 639.84 €, le résultat de clôture est excédentaire de **6 067.35 €**.

Le total de la section s'élève à **6 067.35 €** en excédent.

Monsieur Dominique FEDIEU, Maire, propose au conseil municipal de délibérer :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal APPROUVENT le compte de gestion Budget annexe Culturel 2011.

2012- 025

Subvention Budget Annexe Fort Médoc 2012

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de verser une subvention exceptionnelle de 23 700 € afin de faire face aux dépenses courantes et emprunts. Cette subvention exceptionnelle sera inscrite au budget primitif 2012 au compte des dépenses 67441.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal DONNENT leur accord pour inscrire une subvention au budget primitif 2012 au compte des dépenses.

2012- 026

Subvention Budget Annexe Culturel 2012

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de verser une subvention exceptionnelle de 10 383.65 € afin de faire face aux dépenses liées aux manifestations culturelles notamment au « Temps Fort Médoc ». Cette subvention exceptionnelle sera inscrite au budget primitif 2012 au compte des dépenses 67441.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de délibérer : Après en avoir délibéré, 15 voix POUR + 1 PROCURATION de V. TENAILLE à V. GARDETTE + 1 ABSTENTION de JC DEHRI les membres du Conseil Municipal DONNENT leur accord pour inscrire une subvention au budget primitif 2012 au compte des dépenses.

2012-027

Étalement des charges – Budget annexe des commerces 2012

Conformément à la délibération du 29 juillet 2004 qui prévoyait l'étalement des charges sur 10 ans le Conseil Municipal décide l'inscription au compte 4816 de la somme de 1710.00 € pour l'année 2012.

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal de délibérer : Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal ADOPTENT l'étalement des charges – Budget commerces pour l'année 2012.

2012-028

Vote des taxes 2012

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal la situation précaire de la commune et propose à l'Assemblée délibérante d'augmenter les taxes 2012 comme suit :

Taxe d'habitation	: Taux de 22.17 %
Taxe foncière	: Taux de 22.83 %
Taxe sur le foncier non bâti	: Taux de 51.34 %

Compte tenu de l'augmentation des bases, le produit attendu est le suivant :

Taxe d'habitation	352 725.00 €
Taxe foncière	256 153.00 €
Taxe sur le foncier non bâti	109 252.00 €

Le produit des 3 taxes 2012 s'élève à 718 130.00 €

En 2011, le produit perçu était de 659 140.00 €

Le produit supplémentaire attendu est donc de 58 933.00 €

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal de voter ces taxes.

Après en avoir délibéré, à 13 voix POUR + 1 PROCURATION de V. TENAILLE à V. GARDETTE et 1 ABSTENTION de JC DEHRI le Conseil Municipal ADOPTE les taux proposés par Monsieur le Maire.

2012-029

Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipements – Nomenclature M4

Vu la délibération en date du 22 décembre 2008, fixant la durée d'amortissement des biens – nomenclature M4.

Considérant que l'instruction budgétaire comptable « M4 » rend obligatoire l'amortissement des frais d'études lorsque celles-ci ne sont pas suivies de travaux d'investissement. La durée d'amortissement ne peut dépasser cinq ans (Article R 2321-1 du Code des Collectivités Territoriales). Dès la fin de l'amortissement, ces biens seront sortis de l'actif. Les subventions d'équipements (études) seront également amorties sur une durée de 5 ans.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de délibérer :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal ADOPTENT les durées d'amortissement des biens et des subventions d'équipements.

2012-030

Budget primitifs 2012

Monsieur le Maire, donne lecture des projets du budget principal ainsi que des budgets annexes pour l'exercice 2012, chapitre par chapitre.

Il précise que ces budgets s'équilibrent, en recettes et en dépenses selon le détail ci-après :

Section de Fonctionnement

Budget Principal	1 815 451.74 €
Budget Fort Médoc	129 847.32 €
Budget Commerces	101 332.42€
Budget Culturel	16 451.00 €

TOTAL : **2 063 082.48 €**

Section d'Investissement

Budget Principal	574 158.04 €
Budget Fort Médoc	351 142.42 €
Budget Commerces	39 464.17 €
Budget Culturel	0,00 €

Après en avoir délibéré sont **ADOPTES** les budgets 2012, principal et annexes, pour le Fort Médoc, les Commerces le budget Culturel selon les votes ci-dessous :

Budget Principal :

- **Section de Fonctionnement :**
Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0
- **Section d'Investissement :**
Pour : 0 – Contre : 0 – Abstention :

Budget du Fort Médoc :

- **Section de Fonctionnement :**
Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0
- **Section d'Investissement :**
Pour : 0 – Contre : 0 – Abstention : 0

Budget des Commerces :

- **Section de Fonctionnement :**
Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0
- **Section d'Investissement :**
Pour : 0 – Contre : 0 – Abstention : 0

Budget Culturel :

- **Section de Fonctionnement :**
Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 1 (JC DEHRI)

La présente délibération sera annexée aux budgets considérés

2012-031

Convention de participation de la communauté de communes aux frais de fonctionnement des ALSH 2011

VU l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et son dernier alinéa,

VU l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2002, portant création de la Communauté de Communes Médoc Estuaire,

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 mai 2005, acceptant l'extension et la modification des statuts de la Communauté de Communes Médoc Estuaire,

VU la délibération en date du 30 juin 2011 décidant la participation de la Communauté de Communes aux frais de gestion des ALSH (personnel d'entretien, personnel de restauration, fluides) au prorata du temps d'occupation par les ALSH.

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes Médoc Estuaire représentée par Monsieur Gérard DUBO, Président **D'une part,**

Et,

La Commune de Cussac, représentée par Monsieur Dominique FEDIEU, Maire **D'autre part,**

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer le montant de la participation de la Communauté de Communes aux frais afférant au fonctionnement de l'ALSH dans la commune de Cussac.

ARTICLE 2 : Modalités financières de la convention

Les conditions de remboursement des frais de gestion de l'Accueil de Loisirs sans hébergement seront déterminées chaque année par délibération du Conseil Communautaire.

Pour l'année 2011, le coût moyen par enfant fréquentant l'accueil de loisirs est de 388 €. Par conséquent le produit encaissé par la Commune de Cussac sera de 17 826€.

ARTICLE 5 : Litiges relatifs à la présente convention

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux. Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de délibérer afin de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la convention.

2012-032

Convention de participation de la communauté de communes aux frais de fonctionnement des ALSH 2012

VU l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et son dernier alinéa,

VU l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2002, portant création de la Communauté de Communes Médoc Estuaire,

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 mai 2005, acceptant l'extension et la modification des statuts de la Communauté de Communes Médoc Estuaire,

VU la délibération en date du 30 juin 2011 décidant la participation de la Communauté de Communes aux frais de gestion des ALSH (personnel d'entretien, personnel de restauration, fluides) au prorata du temps d'occupation par les ALSH.

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes Médoc Estuaire représentée par Monsieur Gérard DUBO, Président **D'une part,**

Et,

La Commune de Cussac, représentée par Monsieur Dominique FEDIEU, Maire **D'autre part,**

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer le montant de la participation de la Communauté de Communes aux frais afférant au fonctionnement de l'ALSH dans la commune de Cussac.

ARTICLE 2 : Modalités financières de la convention

Les conditions de remboursement des frais de gestion de l'Accueil de Loisirs sans hébergement seront déterminées chaque année par délibération du Conseil Communautaire.

Pour l'année 2012, le coût moyen par enfant fréquentant l'accueil de loisirs est de 353 €. Par conséquent le produit encaissé par la Commune de Cussac sera de 19 414 €.

ARTICLE 5 : Litiges relatifs à la présente convention

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Bordeaux. Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de délibérer afin de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal AUTORISENT Monsieur le Maire à signer cette convention.

2012-033

Motion de soutien à l'action des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED)

Le département de la Gironde a vu ces trois dernières années, 76 postes d'enseignants spécialisés disparaître. Au plan national, 2500 postes ont déjà été supprimés depuis 2008.

En Gironde, 3000 postes de RASED disparaîtront en septembre 2012.

Ce projet s'inscrit dans la volonté du gouvernement de procéder à la suppression de 14 000 nouveaux emplois dans l'Education nationale, dont 5700 dans l'enseignement public primaire à la rentrée 2012.

Si rien n'est fait, près de 125 000 enfants seront privés des aides spécialisées indispensables à leur réussite scolaire, les familles abandonnées à leur difficultés, les enseignants laissés seuls pour accueillir et scolariser les enfants en grande difficulté ou porteurs de handicaps.

Alors que le nombre d'enfants en difficulté scolaire ne cesse de s'accroître, les élus du Conseil Municipal de Cussac Fort Médoc ne peuvent que s'associer aux inquiétudes des parents d'élèves et des enseignants spécialisés, quant à la disparition programmée des RASED.

Par ailleurs, le Conseil Municipal ne peut que s'étonner de l'absence de concertation avec les collectivités locales sur ce type de décision, alors même qu'elles assument les charges de fonctionnements de ce service aux élèves en difficultés qui intervient sur un large périmètre géographique.

A Cussac Fort Médoc, le RASED a toujours fait la preuve de son efficacité et de son intérêt auprès des élèves les plus en difficultés. Il contribue très positivement aux projets pédagogiques innovants qui font la réussite de l'école publique de ce secteur.

La commune de Cussac Fort Médoc :

- Dénonce le projet de suppression de postes annoncés en Gironde. Cette décision ne fait qu'aggraver le démantèlement de l'Education nationale ;

- S'oppose à la volonté délibérée de suppression des RASED et des dispositifs d'accompagnement des élèves en difficultés qui devraient constituer la priorité de l'école républicaine, alors même qu'un appui individualisé, des soutiens médicaux et psychologiques devraient être au contraire développés.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal ADOPTENT la motion de soutien à l'action RASED.

2012-034

Adhésion au groupement de commandes pour les travaux de voirie sur le territoire de la communauté de communes Médoc Estuaire

Ce point a été retiré de l'ordre du jour

FIN DE SEANCE 21H30